

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-016 R-1
Direction du développement économique et de la promotion
Service Promotion et prospection
Objet : Entente triennale de collaboration et de visibilité dans le cadre du Concours hippique Ville de Lévis
Date : 27 janvier 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

L'entente triennale de visibilité pour le Concours hippique de Lévis autorisée en 2013 est désormais échu. Le promoteur, Monsieur Langis Lapierre, qui fait affaires sous le nom de Les écuries de la Chaudière, sollicite la Ville de Lévis afin de conclure une nouvelle entente triennale de visibilité pour les années 2016 à 2018.

Le Concours hippique de Lévis est un événement sanctionné par la Fédération équestre canadienne ainsi que par la Fédération équestre du Québec. Il s'agit du seul concours hippique de la région de Québec, et du seul événement dans le secteur de Breakeyville. En 2015, cette compétition d'envergure nationale a accueilli 220 cavaliers de l'Ontario, des Maritimes et du Québec (70% des cavaliers proviennent de l'extérieur de la région de Lévis-Québec). De plus, on retrouve à cette compétition plusieurs finales provinciales et certaines épreuves servent à déterminer les cavaliers qui représentent l'est du Canada au Royal Winter Fair de Toronto. Il s'agit donc d'un concours équestre prisé. En 2015, on évalue à 5 000 le nombre de spectateurs qui ont fréquenté le site durant le concours.

Le Concours hippique de Lévis génère des retombées économiques estimées à plus de 600 000 \$ à l'échelle locale. Ces retombées sont intéressantes pour la ville de Lévis en plus d'accroître sa notoriété grâce au statut de commanditaire de la Ville.

Vous trouvez en annexe l'entente triennale 2016-2018 à intervenir entre la Ville de Lévis et M. Langis Lapierre.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

1. Autoriser la signature de l'entente aux conditions et modalités négociées;
2. Majorer la contribution financière de la Ville
3. Refuser la signature de l'entente aux conditions et modalités négociées;

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Achat de visibilité (montants taxes incluses)		25 000\$	25 000\$	30 000\$

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires : Les sommes pour l'année 2016 sont inscrites au budget, un virement sera toutefois nécessaire pour permettre le versement. Les sommes pour les années subséquentes devront également être inscrites aux budgets 2017 et 2018.

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-622-00-348 _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants **2016** _____ **2017** _____ **2018** _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire *Lute Bri* Date : *29, 01, 2016*

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Il est souhaité que cette FPD soit traitée au CV du 8 février.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Anne-Véronique Michaud, DAJG	10/12/2015	Validation juridique afférente à l'entente
Christian Tanguay, COM	10/12/2015	Consulté concernant le volet image de marque de la Ville

